

CONDITIONS D'ACCÈS AU STADE

**En fonction des contraintes sanitaires et de sécurité en vigueur au moment de l'événement,
l'organisateur appliquera les mesures nécessaires dans le respect des consignes gouvernementales.**



**Une zone pour personnes à mobilité réduite (PMR) est prévue en bord de piste aux abords du stade.
Pour toute réservation, nous contacter. Nombre de places limité.**

- Les parents devront pouvoir justifier de l'âge de l'enfant lors du contrôle d'accès.
- Bien que déconseillé pour les enfants en bas âge (jusqu'à 3 ans), l'accès aux tribunes est toléré si l'enfant est porté en écharpe. Dans ce cas, accès gratuit pour l'enfant mais une seule et unique place pourra être occupée par le parent et l'enfant.
- Pas de zones en accès libre, les accès au stade et aux bords de piste sont payants.
- Pas de billets mixtes (tribune + zone piste). Les billets en zone tribune ne donnent pas accès à la zone piste et les billets en zone piste ne donnent pas accès à la zone tribune.

LISTE DES OBJETS INTERDITS



Toute boisson alcoolisée et tout objet en verre.



Les mégaphones.



Les animaux, sauf cas exceptionnel (chiens guides).



Pas de poussettes (dans toutes les zones).



Les chaussures de sécurité ou présentant une armature métallique extérieure.



Les drones.



Les bicyclettes, les luges et autres moyens de locomotion (trottinettes, skateboard).



Tout objet susceptible de servir de projectile, de constituer une arme ou de mettre en péril la sécurité du public, en particulier : les armes (couteaux, objets tranchants, revolvers...), les outils, les cannes et les bâtons de marche, les casques, les hampes rigides et de gros diamètre, les barres, les objets en verre (bouteilles, verres...), les boîtes métalliques, les bouteilles isotherme et plastique de plus de 1,5 l.



Les liquides inflammables et les engins et articles pyrotechniques : les cierges magiques, les torches et bougies, les feux de Bengale, les pétards, les bombes fumigènes, les fusées, etc...



Des banderoles, insignes, badges, tracts ou tout autre support dont l'objet est d'être vu par des tiers à des fins politiques, idéologiques, philosophiques ou commerciales ou présentant notamment un caractère raciste ou xénophobe.

LISTE DES OBJETS ACCEPTÉS



Hampes de drapeaux souples et de petit diamètre (type canne à pêche).



Téléphones portables.



Appareils photographiques. Jumelles de petite taille (ex : jumelles de théâtre).



Couverts en bois compostable.



Briques de jus de fruits d'une contenance de < 25 cl (à l'unité).



Bouteilles en plastique et isotherme de < 150 cl (à l'unité).



Sacs à main, petit sac et sac à dos.



Parapluie.

Si un propriétaire d'objet non autorisé refuse de s'en séparer, l'accès au stade lui sera interdit. Cette liste est non exhaustive et peut être amenée à évoluer suivant les consignes de sécurité en vigueur au moment de la manifestation.



ANNECY

**LE GRAND
BORNAND**



**La Région
Auvergne-Rhône-Alpes**

**haute
savoie**
le Département